

Pratiquer une dermopigmentation réparatrice

RS6688 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336, 336t
Formacode(s)	42032
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2026

Certificateur(s)

DERMO RESOLUTION · SIRET : 82851186500036

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La dermopigmentation réparatrice est une technique de maquillage permanent. Elle a pour objectif de corriger par la couleur une imperfection esthétique source de complexes pour les clients. La dermopigmentation réparatrice utilise obligatoirement des pigments stériles à usage unique aux normes Reach. Elle nécessite des notions en colorimétrie. De plus, la législation est très rigoureuse concernant les normes sanitaires et les produits utilisés.

Du fait de sa forte demande et de l'évolution des besoins esthétiques des clients, il existe plusieurs techniques, notamment la technique 3D de création de l'aréole mammaire avec effet trompe l'œil après mastectomie. Elle permet aussi de corriger esthétiquement des achromies, des dépigmentations de vitiligo, des traces de brûlures, des cicatrices voir même des vergetures avec des pigments couleur chair.

Cette certification permet donc aux professionnels de l'esthétique et de la beauté d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique de la dermopigmentation réparatrice. Ces compétences visent à corriger des imperfections esthétiques et à restaurer l'harmonie des zones concernées de façon très naturelle. Elle s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, au travers des compétences suivantes :

- Accueillir, conseiller la cliente
- Tracer la nouvelle forme d'aréole mammaire
- Réaliser une pigmentation de base et remplissage (Aréole mammaire)
- Tracer le remplissage des cicatrices, vergetures, achromies, vitiligo et des brûlures.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1 Accueillir la cliente en pratiquant une découverte de son besoin à l'aide d'un questionnaire, et en lui faisant préciser ses handicaps éventuels pour vérifier l'adéquation de sa demande en matière de dermopigmentation réparatrice, et en expliquant les étapes de la procédure pour la rassurer sur la prestation et obtenir son accord avant l'intervention.

C.2 Transmettre les documents légaux et le questionnaire de découverte complété ensemble lors de la prise en charge de la cliente.

C.3 Préparer son poste de travail en désinfectant la surface d'intervention et les outils sélectionnés pour la pigmentation selon les règles d'Hygiène et salubrité, pour obtenir la stérilité réglementaire et nécessaire à l'exécution d'une dermopigmentation réparatrice.

C4. Dessiner le traçage provisoire de la forme de la zone à pigmenter en utilisant la technique appropriée et en respectant le protocole d'Hygiène et Salubrité pour pigmenter dans des conditions optimales afin d'obtenir un résultat harmonieux et naturel :

C4.1 Pour l'aréole mammaire, le tracé est réalisé au crayon. Il s'agit d'effectuer un pré-traçage provisoire sur la ou les zones concernées, en réalisant des mesures du tracé et en choisissant la nature du pigment à utiliser pour rendre compte de la faisabilité. Puis de réaliser la pigmentation et le remplissage de l'aréole mammaire en réalisant

l'effraction cutanée par techniques de reconstruction chromatiques tout en appliquant les règles d'hygiène pour assurer une mise en valeur « effet 3D » et un résultat naturel.

C4.2 Remplir des cicatrices, vergetures, achromies, vitiligo et des brûlures par techniques de reconstruction chromatiques après asepsie rigoureuse, en choisissant le pigment couleur chair à utiliser pour assurer une intervention de qualité avec un résultat naturel et homogène avec la peau environnante.

C5. Consigner dans la fiche de suivi les données d'identification de la cliente en dressant la liste exacte des outils/matériels et produits utilisés, notamment le dosage du mélange couleur réalisé pour l'intervention afin d'en assurer la traçabilité.

C6. Donner à la cliente les informations nécessaires aux soins esthétiques à apporter suite à l'intervention en lui conseillant les produits adaptés pour optimiser la cicatrisation et finaliser l'intervention.

C.7 Réaliser le tri des déchets en utilisant les conteneurs appropriés et nettoyer (asepsie) le poste de travail avec les produits de nettoyage recommandés par les règles d'hygiène pour clôturer la prestation et anticiper la future utilisation du lieu.

C.8 Assurer le suivi d'un acte de dermopigmentation réparatrice en réalisant une retouche ou une correction pour optimiser la qualité du résultat et répondre aux besoins de la cliente.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une habilitation Hygiène et salubrité

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Le candidat sera informé de la nécessité de déclarer son activité de tatouage par effraction cutanée de auprès de l'ARS s'il souhaite mettre en œuvre une telle activité après la certification.
- Les recommandations et les bonnes pratiques relatives au tatouage et à la dermo-pigmentation figurant sur le Ministère de la santé Tatouage et piercing - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr) et La Haute Autorité de la Santé Haute Autorité de Santé - Prendre soin de vous et trouver du soutien (has-sante.fr) seront également communiquées au candidat.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

- 2 professionnels externes à l'organisme de formation Dermo Résolution, issus du secteur de l'esthétique.
- Un jury interne n'ayant pas pris part à la formation des candidats.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2026
Date de dernière délivrance possible	27/12/2026

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://dermoresolution.com/formation-dermopigmentation-reparatrice/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6688/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
----------------------	---

Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2024 – 11/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	9 010 €
Coût moyen par dossier	2 253 €
Durée moyenne	19 h
Période	08/2024 – 10/2024
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.